

Le saviez-vous ?

La gestion des déchets constitue l'un des enjeux environnementaux du 21^{ème} siècle !

En France, un habitant produit, par an :

- ▶ plus de 300 kg de déchets communs (poubelle habituelle),
- ▶ 50 kg de journaux, magazines, cartons, emballages métalliques, bouteilles et flacons plastiques.
- Une bouteille en plastique laissée dans la nature mettra entre 100 et 1 000 ans à disparaître ! Un carton, lui, mettra de 4 mois à 4 ans ! Un simple papier mettra près de 3 mois à se décomposer ! Une boîte en acier mettra 200 à 400 ans à disparaître et polluera le sol plus de 1 000 ans !
- ▶ 30 kg de bouteilles et bocaux en verre. Abandonné dans la nature, le verre sera encore présent dans 4 000 ans !
- ▶ 16 kg de Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE).

↳ Repère :

Un point vert sur un emballage signifie que le fabricant du produit verse une cotisation à Eco-Emballages, organisme agréé par l'Etat, pour aider les collectivités à mettre en place des collectes sélectives des déchets.

Quelques astuces pour réduire vos déchets et protéger l'environnement :

- ▶ inscrivez « stop pub » sur votre boîte aux lettres pour éviter de jeter environ 35 kg de déchets par famille et par an,
- ▶ privilégiez les piles rechargeables plutôt que les piles jetables,
- ▶ n'imprimez que ce qui est indispensable et utilisez le verso des feuilles,
- ▶ buvez l'eau du robinet plutôt que l'eau en bouteille, cela permettra d'économiser jusqu'à 170 000 tonnes de plastique par an,
- ▶ respectez les doses d'utilisation des produits ménagers et d'hygiène,
- ▶ évitez d'acheter des produits à usage unique et privilégiez des produits éco-labellisés et éco-conçus (recyclables ou en éco-recharges), en matières recyclées ou issus de matières renouvelables,
- ▶ privilégiez les produits vendus au détail ou en vrac, et ceux nécessitant le moins d'emballage : produits avec recharges, lessive concentrée...
- ▶ surveillez les dates de péremption des produits alimentaires car nos poubelles contiennent 7 kg de produits alimentaires non consommés, encore emballés, par habitant et par an,
- ▶ préférez des sacs réutilisables plutôt que des sacs de caisse jetables.

Conception, réalisation, rédaction, photographie : LSVO - C. BADIALI / Impression : NPI

Le tri des déchets



Le tri des déchets, vite fait, bien fait !



LSVO - SERVICE COMMUNICATION
2, rue des Cordeliers | BP 20029 Pontoise
95301 Cergy-Pontoise Cedex
T : 01 34 33 35 55 | F : 01 30 38 33 69
lsvo@lsvo.fr



POUBELLE JAUNE :

- ▶ journaux, magazines, prospectus,
- ▶ enveloppes,
- ▶ bouteilles et flacons en plastique (eau, lait, produits ménagers et de toilette),
- ▶ emballages en carton et briques alimentaires,
- ▶ boîtes de conserve métalliques.



POUBELLE VERTE :

- ▶ bouteilles, bocaux, pots en verre.



POUBELLE GRENAT, BLEUE OU MARRON :

Vous avez un doute ? Jetez dans votre poubelle habituelle !

- ▶ pots de yaourt, de crème fraîche,
- ▶ bouteille d'huile,
- ▶ barquettes en polystyrène,
- ▶ suremballages, sacs, films en plastique,
- ▶ couches culottes,
- ▶ boîtes et barquettes contenant des restes,
- ▶ papier aluminium,
- ▶ boîtes en carton salies ou contenant des restes,
- ▶ pots de fleurs, cintres, couverts...
- ▶ ampoules,
- ▶ bouchons et couvercles,
- ▶ vaisselle, faïence, porcelaine.



- ▶ **Vous ne devez pas laisser votre conteneur sur la voie publique en permanence pour en préserver la propreté et la sécurité. Vous devez le sortir la veille au soir si la collecte a lieu le matin ou à compter de 17H si la collecte a lieu en début de soirée.**

DECHETTERIE :

Déchets spéciaux ou dangereux

Sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile datant de moins de trois mois, les particuliers peuvent y déposer :

- ▶ bois, métaux, produits de démolition (sauf le plâtre qui doit être séparé), terre et végétaux, textile, déchets ménagers toxiques (10 l), huile de vidange, piles, 1 batterie, 4 pneus (sans jante), thermomètre au mercure ou au gallium, ampoules longue durée, cartouches d'imprimante, piles, radiographies médicales, restes sous forme liquide, solide ou aérosol (peinture, vernis, pesticides, engrais, produits chimiques divers).

- ▶ Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) : gros et petit électroménager, équipements informatiques et de télécommunication, matériel audiovisuel, outils électriques, consoles de jeux, train électrique...

Que faire des encombrants ?

Renseignez-vous auprès de votre gardien sur la date de collecte des objets suivants : meubles, étagères, planches de bois, sièges, canapés, sommiers, matelas, lits, appareils de gymnastique, vélos, jouets volumineux...